Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	*Présents*	*Votants*
23	*19*	*19*

Date de la convocation : *25 février 2026*

SÉANCE DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à 18h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal d'Orthez, sous la Présidence de M. Jean-Jacques SENSEBÉ, Président.

Présents : Jean-Jacques SENSEBE, Président,
Jean-François BILLERACH, Jean-Pierre CARRERE, Sébastien COSTEDOAT, Luis CONEJERO, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Pierre LABENNE, Jacques LABORDE, Albert LAHITETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LARROUTURE, Jérémy LAUDA, Alain LENGLET, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,
Madeleine PICHAUREAU, Carlos RAMALHO, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre BOUNINE.

Absents : Emmanuel HANON, Jeanne LAMAZERE, Luc MONBEIG, Philippe DARTIGUE PEYROU et Delphine LARRIEU.

Secrétaire : Pierre ZIEGLER.

Protocole de transfert de la commune de Bérenx: *(délibération n° 2026-27)*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-4 et suivants relatifs au transfert de compétences et à ses conséquences ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bérenx décidant du transfert des compétences Eau potable et Assainissement collectif au SIEBO au 1er janvier 2026, ainsi que l'intégration de la commune au nouveau périmètre syndical ;

VU le projet de Protocole de transfert établi entre la commune de Bérenx et le SIEBO tel que transmis par la commune et présenté en annexe au présent projet ;

CONSIDÉRANT que le transfert des compétences implique la reprise par le Syndicat des biens, droits et obligations rattachées à ces services, tels que recensés dans l'actif et le passif du budget annexe Eau/Assainissement de la commune au 31/12/2025 ;

CONSIDÉRANT que le protocole fixe les modalités de répartition et de transfert des éléments patrimoniaux, contractuels et financiers liés aux compétences transférées ;

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole de transfert entre la commune de Bérenx et le SIEBO relatif aux compétences Eau potable et Assainissement collectif, tel que présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président du SIEBO à signer ledit protocole, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

CHARGE le Président de notifier la présente délibération :

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_27-DE

– à Monsieur le Maire de la commune de Bérenx,
– à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
– au comptable public compétent,

et de procéder à toutes formalités afférentes.

Pour	Abstention	Contre
19	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 11 mars 2026

Le Président,

Jean-Jacques SENSEBE

